

# Labels Ecole de Golf ffgolf / PGA France

## Notice explicative



## SOMMAIRE

1. Présentation des Labels Ecole de Golf ffgolf / PGA France
2. Questions relatives à la labellisation de l'école de golf
3. Le Guide Fédéral des Ecoles de Golf : outil de référence des écoles de golf labellisées
4. Fiches pratiques pour les référents Labels (école de golf, département, Ligue)
  - Fiche pratique 1 : Organisation de la filière fédérale autour du Label des écoles de golf
  - Fiche pratique 2 : Le club demande une labellisation pour son école de golf
  - Fiche pratique 3 : Le tableau de bord du Président de Ligue, des référents régionaux et départementaux.
  - Fiche pratique 4 : La grille de labellisation : support de contrôle des labels
  - Fiche pratique 5 : Une fois l'école de golf labellisée: mises à jour et contrôles réalisés
5. Descriptif des 7 critères permettant une validation objective au niveau national

# 1. Présentation des Labels Ecole de Golf ffgolf.

La labellisation des écoles de golf a été initiée lors de la mandature 2013-2016. Cette évolution, souhaitée par la fédération française de golf et accompagnée par PGA France, est une réforme ambitieuse pour les clubs et leurs écoles de golf.

Il est important que nos écoles de golf puissent proposer une pratique moderne, bien organisée et motivante. Les Labels constituent la base de ces attentes en permettant de vérifier :

- Le niveau de structuration des écoles de golf (lieu de formation et de pratique sportive)
- La qualité de l'accueil des enfants pendant les séances « *Chaque jeune doit pouvoir apprendre à aimer le golf dans un climat alliant sécurité, camaraderie et sportivité. Il doit également progresser à son rythme en s'appropriant les valeurs véhiculées par le golf* ».

La Commission Nationale Jeunes (CNJ) a utilisé le concept de labellisation des écoles de golf (EdG) pour identifier les structures mettant en œuvre les préconisations fédérales. Il existe deux labels, le [Label Développement](#) et le [Label Sportif](#) :

⇒ Le [Label Développement](#) et le [Label Sportif](#) comprennent six critères reflétant la base d'une bonne structuration :

1. Les jeunes bénéficient d'un temps suffisant d'enseignement ou d'entraînement pour pouvoir progresser ;
2. L'école de golf utilise les outils pédagogiques fédéraux adaptés aux jeunes (drapeaux) ;
3. Les jeunes sont licenciés et membres de l'Association Sportive;
4. Les jeunes jouent au golf et pas seulement sur un practice (aspect sportif de la pratique) ;
5. L'école de golf leur dédie un panneau d'affichage spécifique pour valoriser leur pratique (communication) ;
6. L'école de golf organise des bilans, elle a des contacts avec la famille du jeune (relation pédagogique) ;

⇒ Le [Label Sportif](#) comprend un critère supplémentaire (critère 7):

7. Les jeunes participent au Championnat de France U16 par équipe (pré-filière du haut niveau)

Et sur l'aspect sportif de la pratique (critère 4), l'obligation d'organiser au moins des 5 compétitions en strokeplay (dont au moins une sur 18 trous) pour les jeunes de l'école de golf.

L'objet de cette notice est de donner aux référents labels (écoles de golf, départementaux, régionaux), les principales réponses aux questions qu'ils pourraient se poser sur la labellisation (partie 2 et 3), des fiches pratiques détaillent en partie 4 le processus de labellisation et le rôle de chacun des intervenants au niveau du club, du département et de la Ligue et la partie 5 décrit précisément les 7 critères relatifs à la labellisation et leur contenu.

## 2. Questions relatives à la labellisation de l'école de golf :

### Qui peut demander un label ?

Pour une école de golf, obtenir un label est une démarche volontaire par laquelle ses responsables s'engagent à mettre en œuvre chaque critère du label.

Afin d'aider les clubs et écoles de golf dans leur démarche, l'outil informatique a été pensé pour être le plus interactif possible. Les intervenants peuvent aussi s'appuyer sur les tutoriels (notice explicative ou webinaire) et sur les personnes ressources disponibles pour les accompagner (référent label départemental et référent label régional).

L'effectif des EdG labellisées concerne des jeunes de moins de 18 ans au jour de l'inscription, licenciés et membres de l'association sportive du club

*Note : Dans certains cas exceptionnels, un jeune pourra être inscrit dans 2 écoles de golf différentes (exemple : cas des résidences secondaires ou des enfants ayant deux lieux d'habitation différents), il faudra donc prendre en considération que ce jeune ne pourra être membre AS que d'un seul de ces deux clubs !*

### Quand demander un label ? Quand serons-nous labellisés ? Pendant combien de temps ?

Le club peut demander un label à n'importe quel moment pendant l'année scolaire (soit du 1er septembre au 31 août). De la même façon, le Président de Ligue pourra délivrer le Label à n'importe quelle période sous réserve que tous les critères aient bien été remplis par l'école de golf et vérifiés par un référent départemental.

Lors d'un processus de labellisation, il est possible de passer d'un label à un autre sans perdre les informations déjà renseignées.

Le label est attribué sur une période qui commence le jour de sa validation par le Président de Ligue et jusqu'au 31 décembre de l'année N+2. Dans les deux années qui suivront la labellisation, et sauf demande contraire du club, la labellisation sera reconduite automatiquement, sous réserve qu'à chaque rentrée scolaire, les enfants inscrits à l'école de golf soient enregistrés.

**Le fait d'être labellisé implique aussi de respecter tous les critères validés tout au long de la période de labellisation.** Les référents départementaux et régionaux feront des contrôles à distance (compétitions jouées, drapeaux enregistrés...) et des visites régulières pour s'assurer que les critères du label continuent d'être respectés par chaque école de golf concernée. Le cas échéant, la Ligue pourra à tout moment retirer un label.

### Je souhaite que l'école de golf soit labellisée : que dois-je faire ? Qui va labelliser ?

Avant toute initiative individuelle, il faudra s'assurer que tous les principaux acteurs de l'école de golf (enseignant professionnel, responsable jeunes du club et direction) sont prêts à s'engager dans la démarche. Ils pourront alors s'appuyer sur le « *Guide Fédéral de l'Ecole de golf*<sup>1</sup> » qui regroupe les principes fondamentaux de l'école de golf ffgolf.

L'extranet du club sera l'interface principal du Label. Dans un premier temps, le club devra « déclarer son école de golf » et demander le label sportif ou le label développement. Il devra ensuite déclarer son référent école de golf, enregistrer les enfants inscrits à l'école de golf et disposera d'un tableau de bord spécifique à sa demande de label.

---

<sup>1</sup> Ce Guide est disponible en version papier à l'accueil de votre golf et en .pdf dans la documentation « Jeunes » de votre extranet fédéral

Sur ce tableau de bord, chaque critère sera représenté par un cartouche dont la couleur indiquera la progression vers le label. La procédure détaillée est décrite en partie 3 de ce document.

Dans le même temps, les présidents de Ligue et de comité départemental, les référents labels régionaux et départementaux dont le club dépendra pourront suivre l'évolution des écoles de golf en temps réel grâce à leur propre « *tableau de bord informatique des écoles de golf* » qui regroupera les informations des écoles de golf dépendant de leur ligue ou de leur département.

Une fois qu'une école de golf aura enregistré son référent école de golf, enregistré les enfants inscrits à l'école de golf et déclaré respecter les 6 (ou 7) critères du label, le référent régional (ou départemental s'il existe) pourra se déplacer afin de contrôler les critères déclarés.

Si les contrôles se révèlent positifs, les 6 (ou 7) critères seront ensuite validés un par un par le référent régional qui est le seul à pouvoir, informatiquement, valider les critères d'un label.

Ce dernier soumettra alors la labellisation de l'école de golf concernée au Président de Ligue qui est le seul habilité à délivrer un label.

### Quelle plus-value le Label va apporter à notre école de golf ?

La première plus-value qu'apporte le label doit être la fierté de pouvoir présenter une école de golf organisée, structurée et qui assure aux enfants et à leurs parents que la structure qu'ils intègrent proposera une pratique du golf bien encadrée, motivante et conforme aux préconisations fédérales.

Afin que les écoles de golf labellisées puissent mettre en avant ce Label fédéral, elles recevront dans les semaines qui suivront leur labellisation un courrier accompagné de macarons autocollants que le club pourra positionner à différents endroits (à l'entrée du club, sur le panneau de l'école de golf, à l'accueil sur un support...). Ce macaron sera daté de l'année en cours. Les écoles de golf, tant qu'elles seront labellisées, recevront ensuite en chaque début d'année, le nouveau macaron de l'année.

Sur le site internet de la ffgolf, les clubs avec une école de golf labellisée apparaîtront aussi sur la carte nationale des écoles de golf avec la mention « école de golf labellisée ffgolf ». Cette carte dynamique des écoles de golf permet de trouver rapidement une école de golf grâce à un système de filtre par région. En plus des coordonnées qui s'affichent pour chaque école de golf, il devrait être possible d'y insérer un lien permettant à chaque école de golf labellisée d'orienter l'internaute vers son site internet, sa page facebook ou tout autre présentation personnalisée (vidéo...)

Enfin, chaque année, les écoles de golf labellisées bénéficieront d'un bonus de 200 points au mérite national espoir et au mérite national performance des écoles de golf.

La ffgolf se garde aussi la possibilité de proposer en priorité aux écoles de golf labellisées ffgolf des animations ou événements dont le nombre serait limité.

### 3. Le Guide Fédéral des Ecoles de Golf : outil de référence des écoles de golf labellisées.

Le Guide des EdG a pour objectif de décrire point par point tout ce qui est utile et incontournable à la mise en place et au fonctionnement d'une école de golf qui répond en tout point aux attentes fédérales. Toute personne impliquée dans la labellisation d'une école de golf aurait intérêt à parcourir ce guide avant de se lancer ce processus.

La première partie est consacrée à la présentation, à l'organisation et à l'animation d'une école de golf.

La deuxième partie détaille la partie administrative et réglementaire des écoles de golf

La troisième partie est constituée de toutes les fiches pratiques utiles au fonctionnement d'une école de golf.

Ce guide est disponible en format papier à l'accueil de votre golf et sur l'extranet fédéral dans la rubrique Documentation.

**Pour tout intervenant de la labellisation, il est important d'avoir à l'esprit que si une école de golf se trouve bloquée dans l'attribution de l'un ou l'autre des Labels, il est plus que probable que la solution se trouve dans le Guide fédéral des Ecoles de Golf ! Dans le cas contraire, pas d'inquiétude, les solutions peuvent se trouver au cas par cas !**



## 4. Fiches pratiques pour les référents Labels (école de golf, département et Ligue)

### Fiche pratique n°1 :

#### Organisation de la filière fédérale autour du Label des écoles de golf

**Le président de la Ligue** est responsable de tout le processus. C'est lui qui, in fine, délivre ou non le label. Il est le seul dont l'accès extranet permet la délivrance d'un Label mais il ne pourra délivrer un label que si tous les critères du Label ont été validés par le référent régional. De même, si le référent « école de golf » n'est pas identifié ou si la date de visite de l'EdG n'est pas renseignée, le Label ne pourra pas être délivré.

Le président de la ligue organise le processus de contrôle de la labellisation en désignant un référent Label régional. En général, c'est le CTS ou CTF s'il en existe un sur sa ligue ou une personne compétente et disponible (ex : responsable de la commission Jeunes régionale).

Ce **référent label régional** aura délégation du Président de Ligue pour superviser :

- Le processus de labellisation,
- Les alertes informatiques déclenchées quand un club s'inscrit sur extranet,
- Le planning des visites en fonction des demandes des écoles de golf de son territoire mais aussi de ses disponibilités ou de celles des référents départementaux,
- Le retour des rapports de visite,
- La synthèse et la mise à jour informatique du tableau de bord (par la validation de chaque critère et la mise à jour de la date de dernière visite)

De façon concomitante, le Président de Ligue peut solliciter les Présidents de Comités Départementaux pour qu'ils désignent également un référent Label départemental (personne compétente, reconnue et disponible prioritairement les mercredis et/ou samedis, jours d'ouverture des écoles de golf). Cela permet au référent régional de déléguer au référent départemental une partie des contrôles. Il doit pour cela le former et éventuellement l'aider à trouver des solutions aux problématiques rencontrées lors des contrôles.

En revanche, seul le référent régional aura autorité pour valider les critères un à un après qu'ils aient été dûment contrôlés par lui-même ou le référent départemental.

**Le référent Label Départemental** a délégation du référent Label régional pour réaliser les missions suivantes :

- Expliquer au responsable de l'école de golf les différents critères et notamment les moyens de les atteindre s'il remarque une difficulté (en se référant au guide fédéral des écoles de golf) ;
- Accompagner le club pendant la durée de mise en œuvre des critères ;
- Contrôler les 6 ou 7 critères du label demandé, en allant visiter l'école de Golf, en ayant au préalable imprimé la grille de labellisation ;
- Remplir la grille de labellisation puis apposer son avis en bas de la grille de labellisation ;
- Rendre-compte au référent régional le plus tôt possible après la visite ;
- Solliciter une visite de l'Ecole de golf auprès du référent régional pour obtenir un soutien technique ou un conseil (si besoin ou difficulté avérée).

Pour pouvoir assurer ces rôles, les référents régionaux et départementaux doivent avoir un accès extranet leur permettant d'être identifié comme « référents Label régional ou départemental ».

Ce sont les administrateurs responsables de la gestion des utilisateurs de la ligue ou du département qui seront en mesure de créer ces accès.

**La phase de contrôle des critères du label est fondamentale car c'est elle qui garantit la crédibilité du Label fédéral national.** Les contrôles doivent donc être faits de façon rigoureuse par des personnes objectives afin de s'assurer qu'un label délivré à l'école de golf X du Sud de la France a la même valeur qu'un label délivré et à l'école de golf Y du Nord de la France.

Si le Label ne peut pas être délivré, il faudra s'interroger sur les raisons et procéder à un nouvel accompagnement.

## Fiche pratique n°2 :

### Le club demande une labellisation pour son école de golf

Après avoir étudié le descriptif des deux labels et lu attentivement le Guide des écoles de golf, le référent école de golf du club va pouvoir aller sur extranet, rubrique « services » puis « école de golf ». Il trouvera 3 sous rubriques :

#### 1. La sous-rubrique « Votre école de golf »

Dans un premier temps, le référent école de golf du club doit déclarer l'existence de l'école de golf. Cette déclaration se fait sur l'extranet fédéral rubrique SERVICES puis « déclarer mon école de golf » qui apparaît alors automatiquement sur la cartographie en ligne des écoles de golf du site internet de la ffgolf.

Le référent école de golf doit ensuite choisir l'un des deux labels, le « label développement » ou le « label sportif ». Cette simple manipulation valide sa demande de labellisation.

#### 2. La sous-rubrique « Inscription des jeunes »

C'est dans cette sous-rubrique que le référent école de golf devra déclarer le nom des élèves inscrits à l'école de golf.

Lors d'une demande de labellisation, il faudra enregistrer manuellement tous les enfants inscrits à l'école de golf. Tous les jeunes inscrits une première fois seront ensuite conservés dans l'historique de l'école de golf concernée.

L'enfant devra avoir une licence à jour pour pouvoir être enregistré. Dans le cas contraire, un blocage informatique interdira la validation de l'inscription.

0882 GOLF DE CAP ESTEREL - Admin - Administrateur Extranet Déconnexion

Accueil News Club Licenciés **Services** Sport Statistiques Finances Documentations Faq Fédération Aide ?

**Services**

- Opérations découverte
- Gestion d'opérations
- Dossiers Communication
- Accueil indépendants web
- Adhésion
- Ecole de golf
- Label école de golf
- Inscription des jeunes**
- Tableau de bord
- Fournitures et éditions
- Demande de fournitures
- RMS-Clubs
- Actualités RMS-Clubs
- Téléchargements
- Documentations et vidéos
- Formations
- Communication Licence

**Inscription des jeunes**

ÉCOLE de GOLF ffgolf®

Enregistrez ici les jeunes joueurs inscrits à votre école de golf pour la période en cours (de Septembre à Août).  
Pour que l'inscription soit valide, le joueur doit satisfaire les critères suivants:

- être licencié actif.
- avoir moins de 19 ans au moment de l'enregistrement.
- ne pas avoir été préalablement inscrit dans une autre école de golf pour la même période.

Notez qu'il est possible d'enregistrer un joueur quel que soit son lien de licence. Cependant, dans le décompte pour l'obtention d'un label, seuls les joueurs faisant partie de votre Association Sportive sont pris en compte.

N° Licence Nom Prénom N° Club Année nais. Sexe Active

2 licences trouvées

N° Licence	Nom et prénom	Né(e) le	Index	Club de licence	Licence	Ajouter
04960287	MAILLY Arthur	18/07/2005	54.0	GARDEN GOLF LA RAMEE	Active	<input type="button" value="+"/>
049657284	MAILLY Margot	18/07/2005	54.0	GARDEN GOLF LA RAMEE	Active	<input type="button" value="+"/>

N° Licence	Nom, Prénom	Date Ins.	Lien	Club	Index	Date de Nais.	Drapeau	Date Drapeau	Suppr.
531342280	ADALID Gauthier	27/05/2015	Membre AS	0030	54.0	07/08/2009	Pas de Drapeau / Opens		<input type="button" value="-"/>
529190289	VAN DEN ACKER Vadim	27/05/2015	Indépendant	0882	54.0	23/12/2005	Pas de Drapeau / Opens		<input type="button" value="-"/>

2 enfants inscrits

© ffgolf - Fédération française de golf - 68 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS PERRET

### 3. La sous-rubrique « Tableau de bord »

Tous les acteurs de la labellisation d'une école de golf auront accès au tableau de bord du club concerné via extranet. Le tableau de bord permettra de voir « en temps réel », les évolutions de chacun des critères.

#### a. Déclaration du référent école de golf

Avant de commencer à remplir le tableau de bord, il est important de déclarer le référent « école de golf ». Cette déclaration peut se faire directement sur la page d'accueil du tableau de bord, soit par la personne responsable de la « gestion des utilisateurs » sur extranet, soit par le président de l'Association Sportive. Le nom et les coordonnées du référent école de golf apparaîtront alors en haut de la page du tableau de bord.

La déclaration du référent école de golf peut aussi se faire via la gestion des utilisateurs (Accueil/Information/gestion des utilisateurs) par l'administrateur d'extranet du club qui indiquera les coordonnées de la personne désignée pour être « référent école de golf ».

#### b. Validation des sous-critères du label

Chacun des 6 à 7 cartouches correspond à un critère du Label demandé. Au départ du processus de labellisation, tous les cartouches du tableau de bord apparaissent entourés de rouge.

Ensuite, le club déclare respecter les critères du label en cochant « oui » ou « N/A » pour tous les sous-critères du label (donc dans chaque « cartouche » de couleur)

*Remarque : si le club déclare que l'un de ses sous-critères est non appliqué (N/A), il doit le justifier en inscrivant un commentaire.*

Une fois que tous les sous-critères auront été satisfaits (ou justifiés dans le cas d'un N/A), le critère passera automatiquement à l'orange.

Lorsqu'une école de golf déclarera respecter tous les critères du label et que les cartouches apparaîtront donc tous en orange sur le tableau de bord, le référent régional ou départemental pourra prévoir une visite.

**1. Une séance minimum de formation avec un enseignant**  
*Une séance de formation d'une heure minimum sous la direction d'un enseignant diplômé (groupe de 8 à 10 conseillés)*  
**Critère déclaré par le club, en attente de validation**

[Eléments du critère](#)



**1. Une séance minimum de formation avec un enseignant**  
*Une séance de formation d'une heure minimum sous la direction d'un enseignant diplômé (groupe de 8 à 10 conseillés)*  
**Critère non déclaré par le club**

[Eléments du critère](#)

## Fiche pratique n°3 : Le tableau de bord du Président de Ligue, des référents régionaux et départementaux.

De la même façon que les clubs possèdent leur propre tableau de bord, le président de la Ligue, ainsi que les référents régionaux et départementaux possèdent une vue d'ensemble de la situation des écoles de golf de leur territoire au regard de la labellisation grâce à leur tableau de bord régional ou départemental

Quand les référents régionaux ou départementaux ouvriront leur tableau de bord, ils auront accès aux tableaux de bord de l'ensemble des clubs de leur ressort territorial (ligue ou département). Ils sauront, pour chacun d'eux, s'ils ont ou pas une école de golf déclarée et, si c'est le cas, à quel stade elle se situe au niveau de la labellisation.

- Clubs avec Labels sportifs validés
- Clubs avec Labels développements validés
- Clubs avec Labels sportifs en attente de validation
- Clubs avec Labels développements en attente de validation
- Clubs avec Ecole de golf (sans demande de Label)
- Clubs sans Ecole de golf

Le référent régional (ou départemental) pourra ainsi organiser ses visites et son accompagnement (sur site ou à distance) comme il le souhaite. En effet, les cases de couleur lui permettent de savoir, pour chaque club, à quel stade il se situe au regard de la labellisation. Une fois que le club remplit toutes les exigences d'un critère, ce dernier passe du rouge à l'orange et quand tous les critères (cases) sont passés à l'orange, c'est que le club considère qu'il respecte tous les critères demandés, le référent régional (ou départemental) peut donc prévoir une visite pour contrôler sur place le respect des différents critères.

### Exemple d'un tableau de bord de référent après une rentrée d'école de golf :

Légende :

- Une case verte : le club a considéré qu'il répondait aux exigences d'un critère, ce critère a été contrôlé par le référent régional (ou départemental s'il existe) puis validé par le référent régional. Ce critère est donc acquis.
- Une case orange : le club pense répondre aux exigences du critère correspondant. Il a donc répondu « oui » ou « N/A en le justifiant » à toutes les questions du critère correspondant. Le référent régional (ou départemental s'il existe) doit le contrôler.
- Une case rouge : Le club n'a pas pu répondre « oui » ou « N/A avec justification » à l'ensemble des questions d'un critère. Il ne répond pas aux exigences du critère correspondant qui est donc resté rouge.
- Le point d'exclamation : Il n'y a pas de référent école de golf déclaré (point bloquant pour la délivrance du label)
- Le nombre d'enfant représente le nombre d'élèves inscrits à l'école de golf (ici aucun puisque nous sommes au moment de la reprise des écoles de golf)

#### Labels Sportifs en attente de validation

N°Club - Nom Court Club	Date de demande club	Enfants	1	2	3	4	5	6	7
0498 - TOULOUSE SEILH		0							
0263 - FONT ROMEU		0							
0558 - LOURDES	20/05/2015	0							
2331 - MONTAUBAN	10/10/2015	0							
0978 - FONTCAUDE	04/12/2015	0							
1916 - TOTCHE	07/03/2017	0							
0115 - PALMOLA	30/01/2017	0							
0517 - ALBI		0							
0687 - LA RAMEE		0							
0576 - AIGUILLONS		0							
0577 - CAP D'AGDE	19/09/2017	0							
2534 - ENT. HIPPODROME	13/12/2016	0							

Illustration : Le club de Lourdes déclare satisfaire aux exigences des critères 4 à 7 (orange) mais ne pas satisfaire aux exigences des critères 2 et 3 (rouge). Le critère 1 a été validé par le référent régional (vert) après avoir été contrôlé par lui-même ou le référent départemental. Aujourd'hui, le club signale par le code couleur que les critères 4 à 7 sont mis en place et qu'il ne leur reste que les critères 2 et 3 à organiser pour être « prêt » pour la prochaine visite. Le référent régional (ou départemental) ira donc contrôler le club une fois que toutes les cases seront orange.

## Fiche pratique n°4 :

### La grille de labellisation : support de contrôle des labels

L'objectif de la grille d'évaluation est d'abord de doter le référent régional (ou départemental s'il existe) d'un outil synthétique récapitulant tous les critères et sous-critères du Label afin qu'il puisse vérifier la mise en œuvre des différents points.

Lorsqu'un contrôle sur le terrain est prévu, c'est la grille de labellisation qui sera le support de ce contrôle (directement en lecture sur une tablette ou un ordinateur ou sur format papier s'il l'imprime). Cette visite devra se faire idéalement en présence des membres de la commission « jeunes » du club et à minima du référent école de golf.

Cette grille, disponible en téléchargement sur la page d'accueil du tableau de bord, est aussi disponible à l'échelon du club. Elle permettra au club de lister tous les points de contrôle que le référent Label va venir vérifier sur le terrain.

Lors de chaque visite dans une école de golf ayant demandé l'un des deux labels, le référent Label devra utiliser cette grille comme support de ses contrôles. Il devra donc la remplir en précisant le nom de l'école de golf visitée, la date de la visite, son appréciation de la visite et ses observations éventuelles, cocher les cases de la « validation terrain » en notant « oui » ou « non » pour chacun des sous-critères déclarés puis dater et signer la grille.

CRITERES DU LABEL	*oui = oim	*na = critère non applicable (les missions réalisées par le club obtiennent être discutées avec le référent)	*no = critère déclenché (révisé par le club)	Déclaration Club*	Validation terrain
<b>01 - GOLF (LIGUE DE GOLF 1) - Label Sportif</b> validé le 13/01/2016					
<b>1. UNE SEANCE MINIMUM DE FORMATION AVEC UN ENSEIGNANT</b> Une séance de formation d'une heure minimum sous la direction d'un enseignant diplômé (groupes de 9 à 10 constitués, en respectant les différences : Age, attitudes, attitudes)					
Si existence d'un groupe baby-golf, il faut 30 minutes minimum de pratique hebdomadaire encadrées par le pro.	oui				
Si existence d'un groupe « découverte » (ou filière 1), il faut 1h minimum de pratique hebdomadaire dont au moins 1h encadrée par le pro.	oui				
Si existence d'un groupe « compétition de club » (ou filière 2), il faut 2h minimum de pratique hebdomadaire dont au moins 1h encadrée par le pro (l'heure restante doit être organisée. Ex : fiches d'entraînement ou encadrement par bénévoles)	non				
Si existence d'un groupe « Elite », il faut 3h minimum de pratique hebdomadaire dont au moins 1h encadrée par le pro (des heures restantes doivent être organisées. Ex : fiches d'entraînement ou encadrement par bénévoles)	oui				
10 enfants maximum par groupe	oui				
Les groupes sont identifiés par objectif de pratique (ex : débuts, compétition, compétition fédérale)	oui				
<b>2. UTILISATION DES OUTILS FEDERALS ET DES STRUCTURES DU CLUB</b> Une utilisation systématique des outils fédéraux d'évaluation (drapeaux ffgolf/PGA France), d'un parcours drapeaux permanent et un accès organisé au parcours et aux structures du club.					
100% des enfants non classés ont un drapeau enregistré à la fin de la saison de l'école de golf à partir de 7 ans	oui				
0 enfants non classés, dont 0 avec un drapeau enregistré	oui				
3 sessions de passage de drapeaux de couleur organisées par an et si le niveau de certains jeunes le permet, une session de drapeau d'argent	oui				
L'accès organisé au parcours en dehors des séances d'école de golf	oui				
Un parcours drapeau permanent sur le terrain et facilement identifiable par le jeune joueur	oui				
Un parcours drapeaux (repères orange) homologué par la ffgolf et mis à jour sous RMS-club	oui				
Les drapeaux obtenus par les enfants sont systématiquement enregistrés sur extranet	oui				
Edition des cartes de score du parcours drapeaux (repère 7) et mise à disposition pour l'entraînement et le passage des drapeaux	oui				
<b>3. TOUS LES ELEVES DE L'ECOLE DE GOLF SONT LICENCIES</b> Un élève est pris en des dangers qui doivent être licenciés au sein de l'AS et identifiés en tant qu'élèves de l'école de golf.					
100% des élèves de l'école de golf sont licenciés, sauf cas exceptionnel (ex : enfants de parents répétés inscrits à 2 écoles de golf)	oui				
30 enfants inscrits à l'école de golf, dont 30 sont licenciés actifs	oui				
15 élèves minimum sont inscrits à l'école de golf et licenciés en lien 1 Actuellement, 25 élèves inscrits sont licenciés actifs et membres AS du club	oui				
Corrélation entre le nombre de joueurs nés à l'école de golf déclarés sur extranet et le nombre de jeunes joueurs composant les groupes (30 jeunes sont enregistrés sur extranet, les listes de l'école de golf doivent également mentionner 30 inscrits et non pas 150)	oui				
<b>4. ORGANISER DES COMPETITIONS SPORTIVES ET LUDIQUES POUR LES JEUNES JOUEURS</b> Organiser la pratique en compétition des jeunes joueurs. Réservées exclusivement aux jeunes avec un minimum de 10 inscrits, ces compétitions doivent figurer sur le calendrier du club ou être attachées sur le niveau de l'école de golf. Eviter à suivre une position qui favorise la participation aux districts et sections fédérales départementales, régionales, nationales.					
Au moins 5 compétitions en stroke play, réservées aux jeunes dont au moins une sur un parcours de 18 trous. Les distances doivent être adaptées au niveau des joueurs (ex: pour les plus jeunes, un parcours en stroke play sur pitch and putt est envisageable). Ces compétitions se déroulent en dehors des créneaux d'école de golf.	oui				
10 inscrits minimum à chacune compétition	oui				
Les compétitions sont inscrites au calendrier et figurent au tableau d'affichage	oui				
<b>5. TABLEAU D'AFFICHAGE « ECOLE DE GOLF »</b> Un tableau d'affichage dédié à « l'école de golf » : règlement intérieur, informations à destination des parents et des parents, présentations, dates des sessions de stages en club ou sur le parcours.					
Composition de la commission « jeunes » avec au moins un contact téléphonique identifié	oui				
Règlement intérieur de l'école de golf	oui				
Composition de chacun des groupes	oui				
Calendrier de l'école de golf (séances, compétitions et animations)	oui				
Réultats des compétitions et animations	oui				
Affichette « tableau récapitulatif des drapeaux »	oui				
Informations fédérales (départementales, régionales ou nationales)	oui				
<b>6. BILANS DE L'ACTIVITE « JEUNES »</b> Des bilans réguliers entre parents, éducateurs, bénévoles et commission jeunes.					
Organisation d'une réunion d'information pour tous les parents	oui				
Diffusion des comptes rendus de la commission jeunes	oui				
<b>7. INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT PAR EQUIPE U18</b> Inscription à l'un des Championnats de France par équipes U18 (promotion ou division, filles ou garçons).					
Inscription à l'un des Championnats de France par équipes U18 (promotion ou division, filles ou garçons)	oui				
<b>Observations:</b>					
Avis du référent label de ligue ou CD: La grille de labellisation est un support papier qui facilite la vérification de chaque sous-critère lors de la visite dans le club par le référent ligue ou CD. Cette visite doit être suivie d'une mise à jour du tableau de bord sur extranet (validation des critères qui passeront de orange au vert). <input type="checkbox"/> Avis favorable: l'école de golf remplit bien tous les critères nécessaires à l'obtention du label ffgolf Label Sportif. <input type="checkbox"/> Avis défavorable: l'école de golf ne remplit pas tous les critères nécessaires à l'obtention du label ffgolf. Une autre visite s'impose. Date de la visite et signature du référent Label de la Ligue ou CD:					

Si pour diverses raisons, le contrôle n'est pas satisfaisant, le référent Label qui effectue la visite doit alors proposer des solutions pour que l'école de golf puisse mettre en œuvre les critères manquants dans les meilleurs délais en s'appuyant autant que possible sur le Guide fédéral des Ecoles de Golf.

Si c'est un référent départemental qui a effectué la visite, il devra veiller à transmettre sans délai la grille de labellisation complétée au référent Label régional et lui rendre compte de sa visite.

Ce document papier, daté et signé, et qui servira de support à la validation des critères du label devra idéalement être conservé ou scanné par la Ligue.

## Fiche pratique n°5 :

### Une fois l'école de golf labellisée: mises à jour et contrôles réalisés

Une fois qu'une EdG a été labellisée, elle devra toutefois mettre à jour à chaque rentrée scolaire les enfants inscrits au sein de son école de golf et veiller à ce que les jeunes reprennent leur licence en début d'année civile si cela n'a pas déjà été prévu lors de l'inscription en septembre.

#### **Réinscription des enfants à la rentrée de l'école en Septembre par le club**

Le 1<sup>er</sup> septembre, à la veille de chaque nouvelle rentrée de l'école de golf, la liste des enfants inscrits à l'école de golf est remise automatiquement à zéro pour permettre aux écoles de golf de remettre à jour leurs listes avec les élèves de l'année scolaire à venir. Le critère 3 du label lié à l'inscription des jeunes à l'école de golf s'affichera alors automatiquement en rouge

A chaque nouvelle rentrée, il faut donc réinscrire les jeunes dans la rubrique « inscription des jeunes ».

Afin de faciliter cette démarche, le responsable de l'école de golf pourra s'appuyer sur la base des « anciens inscrits » et n'aura besoin que « d'un clic » pour mettre à jour les nouveaux inscrits.

Lorsque que les enfants auront été réinscrits en septembre, le critère 3 du tableau de bord lié à l'inscription des jeunes basculera automatiquement au vert et indiquera ainsi que les jeunes ont bien été réinscrits.

A chaque rentrée, il est indispensable de mettre à jour la liste des jeunes inscrits à l'école de golf car dans le cas contraire, le critère 3 restera rouge (non validé) et pourra entraîner une invalidation du label en fin d'année.

De même, en début d'année civile, il faudra veiller à ce que les enfants reprennent leur licence, car dans le cas contraire, le 100% d'enfants licenciés ne sera pas respecté et le critère 3 sur la mise à jour des licenciés rebasculera au rouge

#### **Cas particulier : Les golfs de montagne :**

Les golfs de montagne ont la particularité de fonctionner sur une période plus courte et/ou parfois décalée par rapport aux autres et l'outil informatique actuel ne permet pas de gérer ce cas particulier.

Ainsi, même si le mois de septembre ne correspond pas forcément pour eux à une nouvelle « année scolaire » de golf, ils seront tout de même obligés de réinscrire les jeunes de leur école de golf pour éviter une invalidation de leur label en fin d'année et devront veiller à mettre à jour la liste des élèves de l'école de golf à la réouverture de leur école de golf au printemps.

#### **Des contrôles réguliers**

Afin de préserver la valeur des Labels, il est indispensable de maintenir le niveau d'exigence obtenu lors de la délivrance du label et pour cela, des contrôles réguliers sont indispensables.

Un certain nombre de contrôles ne nécessitent pas d'ailleurs de se déplacer, le Président de Ligue et les référents disposent d'outils leur permettant de faire des vérifications à distance :

- Le tableau de bord des EdG labellisées dont toutes les cases doivent être vertes, signe qu'il n'y a aucune anomalie,
- Le tableau de suivi des repères avancés permettant de vérifier qu'un club a bien enregistré sur l'extranet de son club un parcours des repères 7 (repères orange) pour faire passer les drapeaux de bleu à bronze.
- Les résultats des compétitions clubs permettant de vérifier que les EdG avec Label sportif ont bien organisé un minimum de 5 compétitions en stroke-play (et idéalement des distances « jeunes ») pour les jeunes de l'EdG
- Les résultats des compétitions par équipes permettant de vérifier que les EdG avec Label sportif ont bien participé à l'un des championnats de France U16 filles ou garçons
- ...

Le Président de la Ligue et les référents Label régionaux et départementaux devront être particulièrement vigilants au moment de la rentrée des écoles de golf et devront vérifier que la réinscription des jeunes sur le tableau de bord se fait dans un délai raisonnable. De même, en début d'année civile, il faudra vérifier que le 100% de jeunes licenciés est toujours vérifié, ce qui se traduira par un critère 3 toujours « au vert ».

Outre ces contrôles à distance, le passage dans un club à l'occasion d'une compétition, d'un stage « jeunes », d'un regroupement ou, pour les Présidents de Ligue, d'une remise des prix, peut être aussi pour les intervenants des ligues et des départements impliqués dans la labellisation de vérifier que ce qui a été mis en place lors de la labellisation continue de fonctionner. Un coup d'œil sur le tableau d'affichage est d'ailleurs souvent un bon indicateur du dynamisme de l'école de golf.

## 4. Descriptif des 7 critères permettant une validation objective au niveau national

Le Label Sportif ou le Label Développement vont être des Labels délivrés au niveau national mais vérifiés au niveau local par les référents Label régionaux et départementaux. La problématique est donc la suivante : si le Label est national alors la labellisation d'une école de golf doit correspondre, d'une région à l'autre, aux mêmes processus de validation des critères et aux mêmes attentes vis-à-vis de l'école de golf concernée.

Ainsi, pour laisser le moins de place possible à la subjectivité, les six ou sept critères des deux Labels ont été déclinés en « sous-critères » pour faciliter la validation du critère principal. Les sous-critères sont directement extraits du Guide fédéral des Ecoles de Golf.

Pour améliorer la compréhension des pages suivantes, merci d'utiliser la grille de labellisation.

**Critère n°1 : « Une séance de formation d'une heure minimum sous la direction d'un enseignant diplômé (groupe de 8 à 10 conseillés, en respectant les différences : âges, affinités, attentes) »**

### **Objectifs pédagogiques principaux :**

- S'assurer que tous les élèves de l'école de golf bénéficient d'un temps de pratique minimum encadré par un professionnel ;
- S'assurer que tous les élèves trouvent au sein de l'école de golf un temps pédagogique en rapport avec leurs âges, leurs affinités et leurs attentes ;
- S'assurer que le nombre de jeunes par groupe permet bien une intervention pédagogique de qualité (ce qui, au golf, paraît assez difficile au-delà de 10 jeunes pour un seul adulte) ;

### **Intérêt des sous-critères pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques :**

Toutes les écoles de golf n'ont pas un groupe baby golf, un groupe compétition de club et un groupe compétition fédérale (parfois appelé « groupe élite »). C'est ce vers quoi il faut tendre mais ce n'est pas obligatoire pour valider le critère. Si par exemple l'un des groupes n'existe pas, il suffit de cocher N/A et de laisser un commentaire expliquant que l'école de golf n'a pas de groupe baby golf. En revanche, à partir du moment où le groupe existe, il est important de respecter un volume hebdomadaire minimum de pratique par groupe.

Ainsi, une école de golf doit proposer 1 heure minimum de pratique à son groupe découverte, deux heures minimum de pratique hebdomadaire à son groupe compétition de club ; 3h minimum de pratique à son groupe compétition fédérale. Pour chacun des trois groupes, le pro doit intervenir au minimum 1h par semaine par groupe. Pour le volume d'entraînement restant, il peut au choix le déléguer à un bénévole, un ASBC ou l'encadrer lui-même.

Les groupes doivent comprendre entre 8 et 10 enfants : c'est une fourchette, on pourra estimer qu'un groupe de 4 enfants au baby golf ou un groupe compétition fédérale de 11/12 enfants n'est pas bloquant pour la validation du critère. Attention: au-delà de 10 jeunes, il paraît peu probable qu'un seul adulte puisse faire un travail de qualité en l'espace d'une heure. Les groupes doivent être clairement différenciés parce qu'il est important que chaque enfant trouve à l'école de golf ce qu'il est venu y chercher en fonction de ses motivations, de ses attentes, de son implication.

**Critère n°2 : « Une utilisation systématique des outils fédéraux d'évaluation (drapeaux ffgolf/PGA France), un parcours des repères 7(repères orange) enregistré sur l'extranet du club, un minimum de 3 passages de drapeaux par an et un accès organisé au parcours et aux structures du club »**

### **Objectifs pédagogiques principaux :**

- Vérifier l'intégration de l'élève de l'école de golf au milieu golfique
- Vérifier que l'école de golf propose une progression pédagogique adaptée au niveau et aux attentes des élèves de l'école de golf

### **Intérêt des sous-critères pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques :**

Les drapeaux de couleur sont à la fois un outil de formation et un outil d'évaluation du niveau atteint par le jeune. L'objectif ultime de cet outil fédéral est de rendre les jeunes autonomes sur un parcours de golf. Ils doivent pouvoir s'insérer sans encombre au milieu de parties d'adultes. Il y a huit drapeaux à obtenir permettant de devenir un véritable joueur de golf capable de compter, de connaître les principales règles de golf et de respecter l'étiquette. Pour atteindre ce but, il faut néanmoins s'assurer que l'école de golf propose plusieurs tests de passages de drapeaux par an (au moins trois) afin que chaque enfant puisse obtenir son drapeau dès qu'il a atteint le niveau requis. Un seul passage de drapeaux par an obligerait un jeune, même très motivé, à attendre au moins 6 ans avant de faire sa première compétition !!!

Après avoir acquis les 2 premiers drapeaux autour d'une zone d'entraînement ou sur des trous pitch&putt, les jeunes accéderont au grand parcours. Tout d'abord des repères avancés 7 pour les drapeaux bleus à bronze puis des repères correspondant à leur distance de jeu pour leur catégorie d'âge.

Il est important que les jeunes puissent accéder à ces parcours en dehors des créneaux d'écoles de golf. C'est pour cela qu'il est indispensable qu'une école de golf qui demande un label mette à la disposition des enfants un **parcours permanent, facilement identifiable, enregistré sous extranet** en tant que repère 7 (puis mis à jour sous RMS-Club dès que la fédération l'aura homologué).

Les jeunes progresseront en jouant sur le parcours, il est donc important qu'ils y aient accès, y compris en dehors des créneaux de l'école de golf. Néanmoins, il est évident que certains clubs ne pourront pas permettre aux enfants d'aller sur le parcours 24h/24h et 7j/7j, ces clubs devront alors proposer aux enfants des créneaux d'accès au parcours (ex: accès illimité au parcours drapeau pendant les vacances scolaires et à partir de 16h tous les autres jours de l'année...)

#### **Note : Aménagement et Enregistrement d'un parcours des repères 7 (repères avancés orange)**

Le parcours qui servira pour le passage des drapeaux bleu à bronze devra être installé sur le parcours du club et être composé de 3 trous « courts » de 90m maximum, 3 trous « moyens » de 135m et 3 trous « longs » de 220m environ pour une longueur totale de +/- 1350m sur 9 trous.

Il devra ensuite être matérialisé à l'aide de repères fixes orange puis enregistré sur l'extranet du club (rubrique club / les terrains / repères avancés / repères orange). Même si ce parcours n'est généralement installé que sur 9 trous d'un parcours 18 trous, il devra être enregistré sur 18 trous (+/- 2700m) dans l'extranet club. Ce sera le nouveau repère 7 du parcours.

Une fois le parcours envoyé puis validé par la ffgolf, le club recevra un mail l'invitant à « mettre à jour RMS-Club ». Une fois que RMS sera mis à jour, le nouveau repère 7 sera officiel.

### **Critère n°3 : « Un accueil des filles et des garçons qui doivent être licenciés au sein de l'AS et identifiés en tant qu'élève de l'école de golf »**

#### **Objectifs pédagogiques principaux :**

- Vérifier l'intégration de l'élève de l'école de golf au milieu golfique en permettant, entre autres, l'accès aux compétitions, la possibilité d'obtenir un premier classement, l'opportunité de jouer dans les équipes, etc.

### **Intérêt des sous-critères pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques :**

La licence est le lien par excellence d'attachement au système fédéral. Il est donc logique que les élèves d'une école de golf labellisée ffgolf soient tous licenciés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (voire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre N+1 pour les nouveaux joueurs). La licence devrait être prise en lien 1 pour permettre aux jeunes de jouer dans les équipes (de club, de département, etc.).

**« Inscription des jeunes » sur extranet :** Lors de la 1<sup>ère</sup> demande de label ou lors de la réinscription des jeunes début septembre, seuls les jeunes titulaires d'une licence à jour pourront être inscrits. Dans le cas contraire, il y aura blocage informatique et un jeune non licencié ne pourra pas être enregistré.

15 jeunes minimum inscrits à l'EdG : Ce sous-critère est l'assurance pour une l'EdG de pouvoir fonctionner avec au moins 2 groupes, permettant ainsi d'avoir 2 niveaux de pratique en fonction de l'âge, du niveau et de la motivation. Il faut qu'un élève ait à tout moment la possibilité de changer de groupe en fonction de son évolution sinon l'EdG risque de s'apparenter davantage à un cours collectif.

Corrélation exacte du nombre d'enfants enregistrés comme « inscrits à l'école de golf » sur le tableau de bord et du nombre d'enfants figurant dans la composition des groupes de l'école de golf. Ce sous-critère est fondamental car il permet de s'assurer que tous les jeunes figurant dans les groupes sont bien licenciés, et aussi par conséquent assurés (assurance responsabilité civile + individuelle accident). En effet, si un jeune n'est pas licencié, il ne pourra pas être inscrit sur le tableau de bord. Exemple : S'il y a 50 jeunes figurant dans les groupes de l'EdG sur le tableau d'affichage et seulement 45 inscrits sur extranet, il peut s'agir d'un oubli mais plus souvent d'un blocage informatique dû à leur statut de « non licencié ». Il y a donc potentiellement 5 enfants qui n'ont pas de licence à l'école de golf.

Une bonne organisation lors des inscriptions à l'EdG est indispensable pour que tous les élèves soient à jour de leurs documents administratifs (licence, cotisation AS mais aussi certificats médicaux...) et éviter de mauvaises surprises lors des premières compétitions ou passage de drapeaux.

***Critère n°4 : « Organiser la pratique en compétition des jeunes joueurs. Réservées exclusivement aux jeunes au minimum de 10 inscrits, ces compétitions doivent figurer sur le calendrier du club ou être affichées sur le tableau de l'école de golf. S'engager à suivre une politique qui favorise la participation aux détectations et sélections fédérales départementales, régionales, nationales. »***

#### **Objectifs pédagogiques principaux :**

- Vérifier que les jeunes ont accès à toutes les composantes de l'activité « golf » y compris la compétition.

#### **Intérêt des sous-critères pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques :**

Toute école de golf demandant l'un des deux Labels doit mettre en place des journées spécifiques pour les élèves de son EdG. Il est important qu'au moins 10 jeunes participent à ces journées pour qu'il y ait un minimum d'émulation. Il est possible de l'ouvrir aux jeunes extérieurs mais ils ne seront pas comptabilisés dans les 10 joueurs de l'EdG. De même, une compétition organisée par le comité départemental, la Ligue ou tout autre organisme extérieur sur le parcours du club ne peut pas être comptabilisée pour le label !!!

Ces journées d'animation et/ou de compétitions doivent figurer sur le calendrier du tableau d'affichage de l'EdG.

Pour le Label Développement, le club devra organiser au moins 3 compétitions réservées aux jeunes de l'école de golf sur distances adaptées à leurs capacités (ex : parcours « drapeaux » pour les plus jeunes, parcours compact ou parcours « jeunes » pour les plus grands, parcours classique pour les meilleurs). Il n'y a aucune obligation de forme ou de formule de jeu. Au travers de ces journées, les jeunes doivent prendre goût à une forme de compétition. De fait, une compétition en greensome pourra être comptabilisée comme une de ces journées.

Pour le Label Sportif, les exigences sont plus élevées. Il faudra que le club organise 5 compétitions en stroke-play dans l'année dont au moins une se jouera sur 18 trous. Les distances, là aussi, doivent être adaptées aux capacités des joueurs. La mise en place des repères avancés dans les clubs devrait permettre aux jeunes de disputer leurs compétitions de distances adaptées à leur distance de drive.

La création de la compétition devra alors se faire en utilisant les « séries par âge » qui auront été, au préalable, créées sur RMS. N'hésitez pas à demander au conseiller technique de la Ligue de vous aider dans cette démarche.

Afin que les référents départementaux et/ou régionaux puissent bien identifier les compétitions qui ont été organisées, il est conseillé de :

- Libeller ces compétitions comme des « compétitions EdG »
- Veiller à ce qu'elles apparaissent bien sur les « résultats compétitions clubs » en pensant à inscrire « oui » lorsque le message « souhaitez-vous publier les résultats de cette compétition » apparaît quelques minutes après l'envoi des résultats à la ffgolf (RMS)

**Critère n°5 : « Un tableau d'affichage dédié spécifiquement à « l'école de golf ffgolf » : règlement intérieur, informations à destination des jeunes et des parents, calendriers, date des sessions de règles en salle ou sur le parcours »**

**Objectifs pédagogiques principaux :**

- Vérifier la mise à jour du lien d'information entre le club, l'EdG, les enfants et leurs familles

**Intérêt des sous-critères pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques :**

Chaque enfant, chaque parent (jouant au golf ou pas), chaque bénévole doit pouvoir trouver, dans l'enceinte du club, en un lieu unique, toutes les informations relatives aux élèves de l'école de golf.

Le tableau d'affichage a pour vocation de centraliser tous les éléments essentiels pour les différents acteurs (pro, responsable jeunes, directeur, président, parents, enfants). La liste n'est pas exhaustive mais on attend qu'il contienne au moins :

- La composition de la « commission jeunes » avec les coordonnées des membres qui souhaitent les divulguer (mais a minima celles du pro et l'adresse mail du responsable « jeunes »)
- Le règlement intérieur de l'EdG (ce qui est autorisé, interdit, les obligations de chacun, etc.)
- La composition de chacun des groupes
- Le calendrier de l'école de golf avec les épreuves jeunes, les dates de passage des drapeaux, etc.
- Les résultats des compétitions et animations
- Le tableau récapitulatif des drapeaux
- Les informations fédérales en rapport avec les jeunes

**Critère n°6 : « Des bilans réguliers entre parents, éducateurs, bénévoles et commission jeunes »**

**Objectifs pédagogiques principaux :**

- Vérifier la bonne communication entre les adultes en charge des jeunes

**Intérêt des sous-critères pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques :**

En partant du principe que certains parents ne connaissent rien au golf voire que certains bénévoles n'aient jamais encadré des jeunes, il paraît incontournable de réunir tous les adultes en charge des jeunes au moins une fois par an pour leur expliquer ce qui est prévu avec les élèves de l'EdG : préférence d'enseignement, progression pédagogique, compétitions de clubs, coaching en compétitions fédérales (type qualifications au championnat de France des jeunes), obligations des uns et des autres, explications sur les catégories d'âge et les compétitions ouvertes en fonction des catégories, etc.

De la même façon, il est incontournable de rendre compte régulièrement des actions menées pour ou par les jeunes à cet ensemble d'interlocuteurs.

Pour vérifier cela, le référent départemental ou régional pourra demander à lire des comptes rendus, des mails, des newsletters ou tout autre support lui permettant de vérifier la réalité des bilans et des réunions.

**Critère n°7 (Label Sportif uniquement) : « Participation au Championnat par équipes (promotions ou divisions) U16 filles ou garçons »**

**Objectifs pédagogiques principaux :**

- Vérifier que le club est inscrit dans une réelle dynamique sportive pour les jeunes

**Intérêt des sous-critères pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques :**

La participation au Championnat par équipes U16 filles ou garçons (promotions ou divisions nationales) est la clé d'entrée :

- pour que le club puisse figurer au Mérite Espoir et Mérite Performance des EdG
- pour que le club puisse figurer au Mérite National des Clubs (dames et messieurs)

D'autre part, le fait de pouvoir présenter une ou deux équipe(s) dans les Championnats U16 montre généralement la bonne santé sportive de l'école de golf.